

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 21 Septembre 2021

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire
M. Franck Jouy, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED,
M. Christian MICHEL, **Maires-Adjoints.**

Mme Pavla CLAQUIN, M. Didier JEAN, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER,
Mme Catherine MOZAIVE, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD,
Mme Amarjit RIVIERE, Mme Cindy SIMON, Mme Jacqueline WENTZEL,
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M. Pierre MORIN pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN
M. Patrick MARIE pouvoir à M. Christian MICHEL
M. Benjamin NITOT

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du conseil municipal du Mardi 6 Juillet 2021.
- Règlementation générale de la protection des données (RGPD) : choix d'un délégué et mise en conformité

FINANCES COMMUNALES :

- Suppression de la régie de cantine-garderie et de la régie du marché.
- Aménagement du local épicerie - poste : attribution aux entreprises adjudicataires

PERSONNEL COMMUNAL :

- Ouverture de poste d'adjoint administratif

DIVERS :

- Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2020 Syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre
- Présentation du rapport annuel 2020 du délégataire d'Eau Potable

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
Mme Catherine RHOD se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2021

Mme WENTZEL fait une remarque concernant le bâtiment futur des associations des chasses où quelques ouvertures vont être bouchées alors qu'il avait été dit que l'aspect extérieur ne serait pas modifié. M. le Maire répond que les travaux du bâtiment feront l'objet d'une demande de permis de construire pour modification de façade et changement d'affectation.

Mme WENTZEL demande à nouveau que le Conseil soit filmé et diffusé en direct comme dans les communes voisines.

M. Le Maire n'est pas favorable et considère un accès libre aux administrés pour assister aux séances du conseil municipal (hormis pendant la pandémie).

Aussi M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'envoyer les questions diverses en Mairie 4 jours avant la séance du Conseil Municipal en conformité du règlement intérieur du conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme RIVIERE Amarjit à 19h20

2. REGLEMENTATION GENERALE DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : CHOIX D'UN DELEGUE ET MISE EN CONFORMITE

La Commune de Langrune doit se mettre en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018.

M. TILLOY, Maire Adjoint aux Finances et à la Sécurité informe qu'il est ainsi obligatoire de désigner un délégué à la protection des données (DPO) chargé notamment de :

- Représenter la collectivité auprès de la CNIL
- Accompagner et conseiller la collectivité dans sa mise en conformité vis à vis de la loi.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au SMICO, Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités, pour la somme de 1008€ par an, comprenant l'adhésion au syndicat (tarif fixé en fonction de la strate de population de la collectivité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte l'adhésion de la commune au SMICO dont le siège est situé 5 Rue Georges Meheudin à ARGENTAN.**
- **Désigne le SMICO comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Commune.**
- **Désigne M. le Maire comme Responsable de traitement des données.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

3. SUPPRESSION DE LA REGIE DE CANTINE-GARDERIE ET DE LA REGIE DE MARCHÉ.

A la demande du percepteur et profitant de l'arrivée nouvelle de Madame ADAMCIK à la cantine-garderie, il est proposé de supprimer la régie de cantine garderie et la régie du marché.

En effet, il convient de moderniser et faciliter le traitement comptable de ces deux recettes, le percepteur demande que soient saisis des titres dont les redevables s'acquitteront, selon leur choix :

- en payant par internet (PAYFIP),
- en fournissant un RIB à la Mairie afin d'être prélevés,
- en espèces ou par chèque auprès du Trésor Public (perception de OUISTREHAM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise la suppression de la régie de cantine-garderie et de la régie du marché au 30 septembre 2021.**

4. AMENAGEMENT DU LOCAL EPICERIE-POSTE : ATTRIBUTION AUX ENTREPRISES ADJUDICATAIRES

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée concernant les travaux du local épicerie-poste.

Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 septembre 2021 et a retenu les entreprises suivantes :

LOT 1 - L'entreprise QUINETTE - Gros-Œuvre-Démolition pour un montant de 37819.20€ TTC

LOT 2 - L'entreprise DESFEUX - Menuiseries extérieures aluminium pour un montant de 13416.00 € TTC

LOT 3 - L'entreprise CAPPI - Plâtrerie sèche - isolation - menuiseries intérieures - plafond suspendus pour un montant de 15234.94€ TTC

LOT 4 - L'entreprise DESVAGES - Carrelage- faïence pour un montant de 14640€ TTC

LOT 5 - L'entreprise BATI CAP - Peinture pour un montant de 5907.76€ TTC

LOT 6 - L'entreprise MULTI ENERGIE - Electricité- plomberie sanitaires - ventilation pour un montant de 26152.72€ TTC.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ces choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les choix proposés par la commission d'appel d'offres et attribue le marché concernant l'aménagement du local épicerie-poste aux entreprises ci-dessus mentionnées pour un montant total de 113 170.61 € TTC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.**

5. OUVERTURE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

M. Le Maire indique que suite au départ en disponibilité de Mme PIQUET Nelly, rédacteur principal de 1^{ère} classe, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour le recrutement de l'agent la remplaçant.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif (catégorie C) au 6^{ème} échelon, et à temps complet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6. SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES 2020

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat d'Assainissement doit communiquer un rapport annuel.

M. le Maire invite M. Franck LEROYER, délégué au Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre, à rapporter et à expliquer les différents éléments techniques et financiers relatifs à la gestion 2020.

- 8 Communes desservies : Bernières sur Mer, Courseulles sur Mer, Cresserons, Douvres la Délivrande, Langrune sur mer, Luc sur Mer, Plumetot et Saint Aubin sur Mer.
- 20798 habitants desservis.
- 15270 clients raccordés.
- 1 station de traitement des eaux usées.
- 179 km de canalisations

M. LEROYER indique que le Syndicat a prévu, pour 2022, le remplacement des canalisations d'eaux usées de la Rue de Luc.

M. le Maire indique que, dans l'ensemble, les résultats des contrôles de la qualité des eaux de baignade se sont révélés plutôt bons sauf 1 épisode de pollution fin août.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel 2020 du Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre.

7. SYNDICAT D'EAU POTABLE – RAPPORT DU DELEGATAIRE 2020

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat d'eau Potable doit communiquer un rapport annuel.

M. le Maire invite M. TILLOY, Président du Syndicat d'Eau Potable, à rapporter et à expliquer les différents éléments techniques et financiers relatifs à la gestion 2020.

Délégataire : Eaux de Normandie (SUEZ)

Quelques chiffres :

66.5 kms de réseau

534.469 m3 produits en 2020

511.636 m3 distribués en 2020

4.751 clients desservis

Consommation par abonné : 92.53 m3

Taux de rendement du réseau de 87.25%, 2.84 m3/jour de perte réseau.

Plusieurs fuites importantes réparées en 2020

Volumes facturés en hausse

Analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes à 100%

Pas de hausse du prix de l'eau.

Peu de travaux sur 2020 (crise covid et nouveaux élus).

M. TILLOY explique que des travaux sont en cours pour construire deux usines de dénitrification au niveau du château d'eau de Tailleville et de Courseulles pour une mise en service prévue avant la fin de l'année.

Des animations pédagogiques autour du cycle de l'eau seront proposées pour les élèves de CM1/CM2.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel du délégataire 2020 par le Syndicat d'Eau Potable de Bernières sur Mer, Langrune sur Mer et Saint Aubin sur Mer.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Revient sur la formation des élus dont il tire un bilan positif dans l'ensemble et remercie M. TILLOY pour l'organisation des différentes sessions.
De nouvelles formations seront proposées l'an prochain.
- Indique que la saison a été une belle réussite, il remercie le Comité des fêtes pour son engagement.
- Informe les membres du Conseil qu'un projet d'appel d'offres mutualisé est en cours au sujet de la restauration collective dans les cantines.
La DGS de la commune de Douvres est chargée de ce dossier. Le but est d'obtenir, par l'effet de groupe, de meilleurs tarifs sans renoncer à la qualité.
M. JOUY indique que le projet de cuisine centrale est toutefois toujours d'actualité, des réunions se tenant en ce moment avec les acteurs concernés.
- Informe les membres du Conseil de l'avancement du dossier relatif à l'aménagement des locaux associatifs des Chasses.
M. MICHEL précise que peu d'entreprises ont répondu. Toutefois, chaque lot possède au moins une offre. Il précise qu'il faut tenir compte de la présence d'amiante dans la colle des faïences du bâtiment.
De plus, des contraintes liées à la commande des matériaux (du fait de la pandémie) risquent de retarder l'avancement des travaux (durée prévisionnelle des travaux - environ 5 mois).
Le club d'escrime devra quitter les locaux pendant les travaux.
- Indique que le nouveau site internet, sur lequel M. REBIERRE-ROSE et lui travaillent, en partenariat avec la société Nouveau Regard, sera normalement en ligne fin octobre

- Indique que la compétence PLUI est transférée à l'intercommunalité.
Il évoque la zone UE située route de Tailleville, pour laquelle il sera nécessaire d'engager une réflexion dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU dans l'attente de la mise en place du PLUI.
Il rappelle que la visite de l'hébergement résidentiel en accession à la propriété réalisé sur la commune d'HERMANVILLE SUR MER, par la société Nature et Loisirs aura lieu le 25 septembre à 10h. Cette société serait intéressée pour développer cet habitat sur la commune.
- Informe qu'aura lieu prochainement une commission avec la SHEMA pour étudier la synthèse de concertation et évoquer la phase de consultation des aménageurs pour la requalification de la place du 6 juin.
- Informe le Conseil que la Commune va s'allier à la Commune de Douvres afin d'organiser l'administration de la 3^{ème} dose de vaccin - COVID 19.

Mme CLAQUIN :

- Informe les membres du Conseil qu'un partenariat est envisagé entre le CCAS et la CASA (local jeune de Saint Aubin) qui sera à l'ordre du jour du prochain CCAS.

M. MICHEL :

- Evoque la future commission d'expertise de la zone boisée du Parc des Chasses avec un professionnel, et énumère les conseillers qui s'étaient montrés intéressés : Mme WENTZEL, M. REBIERRE-ROSE, M. JOUY, M. GUINGOUAIN, M. TILLOY, M. MARIE, Mme BERTON, M. MORIN et Mlle JOUY.
Il indique qu'une visite aura lieu prochainement et qu'il conviendra de fixer rapidement une date.
- Informe les membres du Conseil que la limitation de vitesse à 30km/h va être appliquée prochainement et qu'une voie cyclable va être aménagée du nouveau rond-point jusqu'au club de voile.

M. JOUY :

- Informe que la prochaine commission développement durable se tiendra le 11 octobre à 18h30.

Mme WENTZEL :

- Evoque un éventuel souci d'effectifs à l'école à la rentrée prochaine eu égard au groupe d'élèves assez important scolarisés cette année en classe de CM2.
- Demande si les capteurs de CO2 seront bientôt installés à l'école, ce à quoi M. le Maire répond que des devis ont été reçus et qu'il conviendra d'en discuter au préalable avec le Directeur de l'école M. POUTRAIN.
- Evoque la présence du manège, qui n'a pas quitté la digue en ce mois de septembre, ce à quoi M. TILLOY répond qu'un avenant à la convention a été signé avec le manège afin qu'il puisse prolonger sa présence jusqu'à la fin du mois de septembre moyennant la somme de 250€.

Mme SIEGFRIED :

- Dresse un bilan très positif du forum des associations avec une belle fréquentation et de nombreuses d'inscriptions enregistrées par les associations.
M. le Maire regrette l'absence de Voiles de Nacre.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21 H 25.
Prochain Conseil Municipal, le Mardi 16 Novembre 2021 à 19h00.

Le secrétaire de séance,
Catherine RHOD



Le Maire,
Jean-Luc GUINGOUAIN



Mairie - 22 rue de la Mairie -14830 LANGRUNE SUR MER
Tél : 02.31.97.31.36 – Fax : 02.31.36.01.32
Email : mairie@mairie-langrune.fr
Site : <http://www.mairie-langrune-sur-mer.fr>